

BAC

SNCA e.i.L Convergence

e. comme Efficacité
i. comme Indépendance
L. comme Laïcité

BULLETIN DES AGREGES ET DES CERTIFIES N° 35

TRIMESTRIEL
Prix : 1 €uro

Février 2010

Bulletin des Agrégés et Certifiés de
l'Education Nationale

SNCA

Certifiés, Agrégés e.i.L.

Convergence

5, rue Clisson 75013 Paris

Tél. : 06 84 57 20 75

Fax : 01 53 94 07 53

@ : FR41@wanadoo.fr

Site : www.snca-nat.fr

SOMMAIRE

du seul BAC authentique

Motion générale

Deuxième partie page 1 à 8

BAC n° 35

Février 2010

TRIMESTRIEL

Directrice de la Publication

Françoise ROCHE

N° CPPAP : 09075S 06175

N° ISSN : en instance

CONCEPTION &
REALISATION

au siège

5, rue Clisson 75013 PARIS

Spécial collège

Congrès de Langres du 14 janvier 2010

Motion générale 2ème partie

Cette partie de la motion générale a été rédigée dans la perspective de l'audience du 21 janvier 2010 par la mission de la commission de l'Education et de la Culture de l'Assemblée Nationale sur « le socle de connaissances et de compétences au collège ». Le texte en a été soumis au congrès du 14 janvier qui l'a validé et a décidé de l'intégrer à la motion générale.

Le collège : lieu et temps de passage

Possibilité offerte pour tous les enfants ... de bénéficier de l'instruction et d'accéder à la culture la plus développée, quelle que soit la situation de fortune de leurs parents, afin que ... soit ainsi promue une élite véritable de mérite ..., et constamment renouvelée par les apports populaires.

Programme du CNR, 15 mars 1944

Dans le cadre de l'Europe et, au-delà, dans celui des pays occidentaux ou occidentalises, l'existence du collège français propose une situation singulière : une scolarité de quatre années entre l'école élémentaire, instituée par la République, et le lycée, encore engoncé, dans bien de ses composantes, dans le carcan napoléonien.

Il est donc légitime de se poser au sujet de son existence et de son fonctionnement un certain nombre de questions, à commencer par celle-ci : le collège est-il la suite de l'école élémentaire ou est-il un petit lycée ? Et s'il n'est ni l'un ni l'autre, quelle est, ou doit être, sa raison d'être ?

Les questions que se pose la représentation nationale sont celles du « socle commun de connaissances et de compétences » pour les élèves du collège et de sa mise en œuvre afin d'en améliorer le fonctionnement. En effet, depuis des décennies, l'allongement de la scolarité à 16 ans a fait du collège **un établissement scolaire par lequel passent tous les adolescents sans que jamais ait été vraiment réglée l'opposition entre massification du public scolaire et démocratisation de l'enseignement qui y est dispensé.**

D'emblée, le SNCA e.i.L. Convergence rappelle sa dénonciation du collège unique, justifié par un égalitarisme idéologique qui est le contraire de **l'égalité de droit pour tous les jeunes gens, filles et garçons, vivant sur le territoire français, d'accéder à l'instruction, l'éducation, la formation et la qualification**. Droit assorti du devoir de l'obligation scolaire qui est double : celle des familles qui doivent scolariser leurs enfants, celle de **la République qui s'engage à les scolariser jusqu'à 16 ans et plus, dans la perspective de leur faire acquérir, au moins, un diplôme de niveau V**.

I - LE COLLEGE : ETABLISSEMENT SCOLAIRE SECONDAIRE DU PREMIER DEGRE, OU LE CYCLE DES CYCLES.

Si le collège est le petit lycée que semblent indiquer et sa nature d'établissement secondaire (après l'école primaire qui englobe la maternelle avant 6 ans et l'école élémentaire à partir de 6 ans), et le compte à rebours de ses classes de la sixième à la troisième, préluant aux seconde et première du lycée, il va de soi, semble-t-il, que **le « socle commun de connaissances et de compétences » doit déjà être acquis à la sortie de l'école élémentaire :**

C'EST CELA QUE LE SNCA E.I.L. CONVERGENCE CONSIDERE COMME LE SOCLE COMMUN VOULU PAR LA NATION.

Les évaluations qui se pratiquent en classe de sixième montrent que, pour une forte minorité d'enfants, ce n'est pas le cas. Pour ceux-là, le collège ne serait donc pas le petit lycée, mais le prolongement de l'école élémentaire destiné à combler les « lacunes » du socle commun élémentaire... **C'est à partir de là, ce socle commun élémentaire, que le collège se doit de constituer pour l'élève d'autres appropriations en matière de connaissance et de compétence.**

Complément « élémentaire » pour les uns, petit lycée pour les autres, la contradiction, pour ne pas dire l'imposture, du collège unique saute aux yeux : son unicité est d'être hybride !

C'est vraisemblablement la raison pour laquelle des pédagogistes distingués, relayés par certains hauts fonctionnaires de l'Education Nationale, se sont ingéniés à découper ce premier cycle secondaire en multiples autres cycles dont les justifications sont plus éloignées du bon sens que de l'ineptie. Pour certains, les classes de sixième et de cinquième seraient le prolongement de l'école élémentaire ; puis, saut qualitatif, les quatrième et troisième prélueraient au lycée. Et pourquoi pas, pour d'autres, 3 cycles¹, la sixième de prolongement, la troisième de prélude avec son Brevet des Collèges attestant sa nature, et, entre les deux, quoi ? Un achèvement de prolongement et une propédeutique à la suite ? Quatre années, n'est-ce pas un peu long pour tant d'hésitations et d'incertitude ? Sans compter que la Seconde du lycée est aussi une classe d'orientation ...

La pertinence du collège en quatre ans devrait, doit tenir à autre chose qu'à ces contorsions cycliques.

II - L'ENTREE AU COLLEGE : UNE RUPTURE MULTIFORME POUR TOUS LES ELEVES.

La situation de rupture est vécue par tous les élèves entrant en sixième, qu'ils aient ou non

¹ *A l'occasion de la nouvelle scie de la réforme pédagogique du socle commun en collège, une mutation du vocabulaire s'est faite jour : « cycle », l'« éternel retour », s'est transformé en « palier », version linéaire donc historique. Au pire l'escalier qui fait une pose sur le palier débouche sur le vide. Au moins pire, il débouche sur un mur : à chacun(e) des lecteur/trice-s de choisir la version de sa catastrophe.*

acquis la totalité de ce socle commun dont il a déjà été dit qu'il devait se constituer à l'école élémentaire.

A - Rupture pédagogique

La plus évidente est, pour tous, la rupture dans les pratiques pédagogiques qui annoncent d'ailleurs celles du lycée. Au lieu d'un maître unique, parfois assisté d'une tierce personne pour des initiations pédagogiques spécifiques (langue étrangère, musique, sport, ...), il y a désormais une multitude de maîtres qui, selon l'organisation du collège, viennent dans la salle de classe dispenser leur enseignement respectif, ou que, toutes les heures, il faut rejoindre dans leur salle attitrée. Il y a, par ailleurs, des salles équipées pour l'enseignement des sciences, ou de la musique, ou de l'histoire-géo, ou du dessin, ou des langues qui imposent, de toute façon, des pérégrinations hebdomadaires ou pluri-hebdomadaires à travers les couloirs du collège. Fini « ma » classe où la journée scolaire se déroule sans coupure autre que celle de la « récré ». Le coin lecture où, à tout moment, l'élève peut, sans sortir de la salle de classe, consulter les livres qui le sollicitent par leur voisinage immédiat, est remplacé par le CDI où il faut se rendre en faisant l'effort de concilier sa fréquentation avec l'emploi du temps. Cette rupture se fait à l'entrée de la sixième et certains enfants ne s'en remettent pas facilement, mais longuement et douloureusement.

B - Rupture territoriale et temporelle

Le cadre restreint du quartier ou de la commune (même s'il y a le ramassage scolaire pour aller dans la commune voisine, en cas de partage des niveaux de scolarisation en primaire, l'enfant du village ou de la ville repère de façon quotidienne, même les jours de congé, son école dans le bâti familial du quartier ou du village) s'efface au profit d'un établissement, toujours localisé en milieu urbain, et qui, sauf pour les élèves domiciliés à grande proximité, ne fait pas partie de l'environnement habituel.

Le ramassage scolaire sur de plus longues distances, ou, en ville, l'éloignement entre le domicile et le collège obligeant à parcourir, à pied ou au moyen d'un transport en commun, **le trajet entre le domicile et le collège, allongent, quelquefois considérablement, la journée scolaire.**

C - Rupture sociale

Outre la nouvelle sociabilité que provoquent ces parcours prolongés, sociabilité qui n'est pas faite, d'ailleurs, que d'aménité si l'on en croit les conducteurs de cars scolaires, il y a un brassage social dans le cadre du collège du fait de l'origine territoriale diverse des élèves. Par exemple, dans le cadre de la ville insérée dans un environnement rural (plus d'un cinquième de la population selon l'historien Fernand Braudel qui voyait une grande stabilité dans ce pourcentage), l'élève venu d'une commune rurale en côtoie d'autres qui viennent d'autres villages. Il y rencontre, aussi, des enfants de la ville avec ce que cela induit de différences dans l'organisation de la vie quotidienne et l'accès aux équipements culturels, qui eux-mêmes viennent d'écoles et de quartiers différents.

En période de crise économique et sociale, **le collège concentre les problèmes sociaux** : enfants de chômeurs, de précaires, de parents immigrés, voire de sans papiers, ... Cela entraîne un brutal apprentissage de la vie (cette « compétence » échappe pourtant au socle commun du collège tel qu'il est proposé aujourd'hui) et peut faire naître, au-delà de certaines solidarités entre les enfants concernés, des rejets de la part de certains autres : la fracture sociale se vit, pour une même classe d'âge, dès un âge tendre dans le collège. A quoi se surajoute, que l'élève y soit ou non, la stigmatisation des ZEP.

Certes, les dérogations aux règles de la carte scolaire puis leur quasi abandon, permettent

aux familles dont la stratégie éducative pour leurs enfants est fondée sur l'identification de la réussite scolaire à la bienséance sociale, de regrouper leurs progénitures dans des établissements mieux cotés que les autres, ce dont témoigne le succès des publications de classement des établissements, publics et privés confondus, par niveau de réussite au Brevet des Collèges. Mais les ghettos chics n'empêchent pas la crise et ses malheurs : même là, se révèle crûment que l'avenir, comme le présent, recèle de cruelles déceptions.

D - Rupture personnelle

De l'entrée en sixième à la troisième, l'élève, fille ou garçon, va passer de l'enfance à l'adolescence qui débordera largement son passage au collège. Cette période de sa vie, que d'aucuns, pessimistes, qualifient d'âge ingrat, est celle de la construction de sa personnalité confrontée à celle, sensée acquise, des adultes, parents et profs confondus. En même temps, il va expérimenter au cœur du collège, la relégation : qu'il y soit ou non, les classes que naguère l'on² qualifiait, comme certaines filières ultérieures, de « classes poubelles », existent toujours. Certes, à l'école primaire déjà, il y avait de ces élèves qui dans la classe sollicitaient le maître d'une autre manière que la plupart des autres ; mais il y avait un nom, un prénom, un visage qui rendaient tous leurs camarades proches d'eux, et solidaires, malgré des cruautés inévitables. Dans le collège, c'est la cinquième X et la troisième Y qui, anonymement et collectivement, stigmatisent l'échec de certains collégiens aux yeux des autres et de leurs familles. Ces classes suscitent les quolibets, le mépris, mais aussi la peur de ceux qui n'y sont pas, tout autant qu'elles acculent au désespoir et au déni ceux qui s'y trouvent.

Etrange système éducatif qui sous l'unicité prétendue du collège y creuse les antagonismes sociaux au lieu de les réduire et y fomenté des prédestinations infortunées !

III - SOCLE COMMUN : LEURRE ET REALITE

A – Une impossible évaluation ?

Une affirmation : le socle commun des connaissances et des compétences doit s'édifier à l'école élémentaire. C'est là que doivent s'acquérir le maniement aisé de la lecture et de l'écriture, celui des livres qui racontent et qui renseignent, la maîtrise des opérations simples et nécessaires avec ou sans le recours à la calculette, les premières notions du monde qui entoure l'école, le village et le quartier, les premières orientations pour développer le goût de la découverte et la curiosité intellectuelle...

Une constatation, la même que celle faite par l'Inspection Générale et qui a attiré l'attention de François FILLON qui fut ministre de l'Education Nationale : **le système éducatif, tel qu'il fonctionne aujourd'hui, est incapable d'évaluer ce qu'il produit et comment il le produit.**

En amont du collège, une directive (non européenne) impose que tous les élèves sortant de CM2, donc entrant en sixième, doivent savoir nager. Combien d'élèves de 11 ans savent nager ? Personne n'en sait rien ; et à la limite personne ne s'en soucie ... Est-ce bien raisonnable ?

Au collège, une directive, européenne celle-là, fixe le cadre de l'évaluation du niveau en langue étrangère des élèves de collège selon 4 critères : compréhension et pratique de l'écrit, compréhension et pratique de l'oral. Mais, les disparités en matière d'enseignement des langues dans les différents pays européens se rajoutant à celles des approches différentes de cet

² Derrière ce « on » il y a même des recteurs, comme le fut Monsieur FORESTIER ... A son propos, merci à la « taupe » inconnue qui, il y a fort longtemps, fit parvenir à AUTREMENT POUR LA FSU la copie des annotations rageuses que FORESTIER avait apposées au courrier d'engueulade que cette orientation syndicale lui avait expédié. Merci, où que tu sois, la Taupe ... Merci.

enseignement selon les académies, voire des établissements, il est impossible d'évaluer sérieusement les « compétences » des élèves dans ce domaine.

Comment faire ? Attribuer systématiquement le niveau A, le plus valorisant, à tous les élèves qui vont sortir de troisième. C'est l'option prise par certains rectorats. Est-ce bien sérieux ?

A l'aval du collège, qui peut prétendre, sans rire, que les bacheliers S sont tous destinés à devenir des chercheurs et des scientifiques de haut niveau ? Le baccalauréat est un diplôme qui n'évalue rien, ni un socle commun, ni un socle spécifique de connaissances et de compétences. La nécessité de mettre à niveau cognitif et méthodologique les étudiants en première année universitaire, l'échec ahurissant dès cette première année, mettent peut-être en cause les pratiques de l'Enseignement Supérieur ... Mais ils révèlent surtout la noire inconnue du niveau réel de connaissances et de compétences du bachelier lambda. La masse, autant dire. Est-ce bien honnête ?

Pour débusquer l'illettrisme, certains rectorats, avec l'aide du Fonds Social Européen (FSE) ont fait pratiquer des tests aux élèves entrant en première année de LP : il s'agit d'élèves sortant de 3ème, dont l'âge tourne autour de 14-15 ans. Ces tests sont les mêmes que ceux que ces élèves ont subi en 6ème ... et pour beaucoup d'entre eux le résultat est identique : ce n'est pas pour eux que le socle commun du collège s'est construit ! Que s'est-il passé pour ces élèves pendant les 4 ou 5 années qu'ils y ont passées ? RIEN ? Pire que RIEN ... la RELEGATION ! Est-ce acceptable ?

B- Socle commun : une vraie ou une fausse « bonne idée » ?

1. Une évolution indispensable pour sortir du collège unique

Cependant la mise en œuvre du socle commun répond au besoin d'une évolution indispensable et sa conception est séduisante :

- parce que socle construit en référence au cadre européen (L'Europe des hommes et des idées (?) et pas seulement l'Europe des marchands ...)
- parce que sortie de l'impasse du collège « unique » qui n'était unique que par l'unicité de la réponse qu'il apportait, proposant le même moule et hélas, le même menu, à des enfants tous différents par leurs capacités, leurs rythmes, leurs goûts, leurs aspirations, et parfois leurs cultures ;
- parce qu'enfin est acté le fait que l'Encyclopédisme rêvé par le XVIIIème siècle a vécu, l'idée de tendre vers la connaissance universelle étant aujourd'hui parfaitement illusoire ;
- parce que, prenant acte de ce qui vient d'être énoncé, le socle commun au delà de l'acquisition des indispensables connaissances et savoirs « de base », donne la priorité à l'acquisition de compétences plutôt que de savoirs, l'idée essentielle étant celle de donner à chacun le moyen d'accéder au savoir, et de se construire un savoir ;
- parce que chaque grande compétence est une combinaison de **connaissances**, de **capacités** et d'**attitudes**, et que, par conséquent, ne seront pas seulement appréciées et prises en compte des compétences « techniques », mais aussi, et comme pleinement constitutives de l'évaluation, des compétences sociales et civiques (compétence 6), ou encore l'autonomie et l'initiative des élèves (compétence 7) ;
- parce que les compétences évaluées sont transversales, et que cette transversalité permettra le décroisement indispensable des champs disciplinaires, en même temps qu'elle impliquera pour les enseignants la mise en œuvre de pratiques

radicalement différentes, parce que concertées, donc mieux harmonisées et plus lisibles par les apprenants ;

- parce que la validation de l'acquisition du socle commun implique la mise en œuvre urgente de nouvelles formes d'évaluation, fondées sur la validation des réussites plutôt que sur le constat (le plus souvent décourageant, parfois désespérant) des échecs ;
- parce que ces évaluations seront enfin « lisibles » par ceux qui sont nos partenaires, indispensables, les parents.

2. Les intentions sont-elles aussi louables qu'il y paraît ?

Dans l'actuel contexte de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) qui trop souvent s'apparente à un grand chamboulement en faveur du libéralisme économique, le SNCA e.i.L. Convergence ne peut éviter de s'interroger sur **les intentions véritables d'un tel projet qui sous cet éclairage apparaît d'ailleurs d'une redoutable cohérence : une vaste entreprise de démantèlement du service public à la française.**

Comment, en effet, ne pas s'inquiéter, et c'est un euphémisme, des conditions de mise en œuvre de cette « révolution » pourtant indispensable ?

La pratique est en tout point identique à celle qui a présidé à la mise en œuvre, pour le collège déjà, de l'option découverte professionnelle, de l'enseignement de l'Histoire des Arts, de l'évaluation du niveau A2 de langue vivante dont il a été fait état plus haut et autres accessoires tels l'évaluation du B2i (Brevet Informatique Internet), ou le PPRE (Projet Personnel Remédiation Elève), etc.

Définition des axes majeurs plutôt qu'élaboration de contenus détaillés, aucune référence manifeste aux travaux des chercheurs en sciences de l'éducation, information très minimaliste des acteurs à venir, absence de formation préalable, aucune mobilisation *a priori* des corps d'inspection, dont a été mentionné le défaitisme en matière d'évaluation, absence de véritable accompagnement par ces mêmes corps d'inspection (dont la préoccupation essentielle est à l'évidence de recenser ce qui est fait « à la fortune du pot » plutôt que, et pour cause, de définir ce qui est à faire), absence de contrôle et de recadrage... à charge donc à chaque établissement de faire sa propre cuisine, avec les fortunes diverses qu'il est facile d'imaginer : **tout cela ne plaide pas pour une volonté politique de faire du collège un lieu républicain pour tous ses élèves, un lieu d'instruction, d'éducation, de formation pour leur construction et leur épanouissement.** Qui plus est, à marche forcée, puisque, à ce qu'il semble, seul le calendrier a été défini à l'avance. Faut-il dire que cela est douteux ?

Car il est difficile de croire qu'une telle précipitation et une improvisation aussi manifeste ne sont pas délibérées ? Il ne peut pas s'agir que de légèreté...

En l'absence de véritable préparation, chaque établissement tente donc, tant bien que mal, d'apporter sa propre réponse. Et, par conséquent, chaque établissement est mis en situation d'apporter une réponse différente.

Quid de l'universalité du service public ? A cette notion de service public, semble vouloir se substituer une notion de services pour le moins différenciés (en référence contestable à l'idéologie de la libre entreprise, qui serait seule garante de l'accès à l'excellence ...)

A quoi s'ajoute la volonté évidente de mettre en place des pôles d'excellence (cf les internats d'excellence...)

Ainsi s'ouvre la boîte de Pandore, donnant la possibilité de mettre en place des moyens là où ils seront « utiles », l'accès à ces pôles étant ensuite rigoureusement contrôlable sous le couvert vertueux de la suppression de la carte scolaire ...

L'excellence aux excellents, le service minimum pour les autres, et l'alibi du socle commun pour tous...

Dès lors que l'Etat procède à la mise en place de pôles d'excellence, ne renonce-t-il pas, *de facto*, à l'universalité du Service Public ?

IV - LE COLLEGE DE LA REPUBLIQUE : UNE UTOPIE A CONCRETISER

Le SNCA e.i.L. Convergence qui récuse l'inégalitaire égalitarisme du collège unique ne peut se satisfaire non plus des grosses ficelles que l'idéologie libérale tire de dessous le socle commun. Entre 11 et 14 ou 15 ans, les jeunes habitants de la France ne peuvent être voués, les uns à la réussite sociale après la réussite scolaire, inévitables toutes deux par droit du sang, et les autres, les plus nombreux, aux bribes d'un enseignement et d'une éducation qui en fait d'avance les perdants de l'existence. Sur une population de plus de 60 millions d'habitants (63, 65 millions ? Même l'INSEE a de ces imprécisions d'évaluation ...), il y a 7 ou 8 millions de nantis qui pensent que les services publics, y compris celui d'Education, doivent améliorer encore leur qualité de vie, fut-ce au dépens de la grande majorité des autres, c'est-à-dire au moins 55 millions d'êtres humains des deux sexes et de tous âges.

Le SNCA e.i.L. Convergence revendique, **pour tous les enfants et adolescents vivant sur le territoire national, quel que soit le niveau social de leur famille, une Ecole fondée et fonctionnant sur les valeurs de la République.** C'est pourquoi il considère que le collège « à la française » doit être, pour les collégiens, le lieu et le temps de la découverte d'eux-mêmes, par eux-mêmes, de leurs aptitudes, de leurs capacités, de leurs goûts, de leurs attentes. Que ce soit **le temps et le lieu qui leur permettent de s'orienter vers l'avenir qui leur convient au lieu qu'il leur soit imposé par des présupposés et des préjugés ethno-socio-culturels comme cela est le cas aujourd'hui.** Qu'à la supercherie de l'égalité des chance cesse d'être surajoutée la falsification de l'égalité des droits !

En effet, le collège unique ne travaille qu'à former les classes d'excellence au prix d'options indispensables pour aborder, après la 3ème, au lycée prestigieux que visent les parents. Le gros des élèves s'inscrit dans les autres classes « normales », sans option reluisante. Et les autres, ceux qui sont arrivés au collège avec des manques dans le socle commun élémentaire, sont parqués dans les si mal famées classes « poubelles » dont on parle en se pinçant le nez, mais qui existent bel et bien, même si leur appellation varie au fil du temps. Voilà le collège unique : **l'orientation garde chiourme qui veille à ce que chacun reste bien à sa place de la sixième à la troisième !**

**EN FAIT DE SOCLE COMMUN A CONSTRUIRE, LE COLLEGE UNIQUE
LE PULVERISE AU NOM DE L'EGALITARISME ET POUR LA PLUS GRANDE DES
INJUSTICES SOCIALES.**

Ce n'est pas comme cela que le SNCA e.i.L. Convergence conçoit ce que doit être le collège : ni prolongement de l'école élémentaire, ni école moyenne, mais bien **le petit lycée qui prépare les choix qui mèneront, pour la réussite de chacun, aux nouvelles connaissances et compétences nécessaires pour déboucher sur la vie professionnelle et sociale dans les**

meilleures conditions pour s'y insérer.

C'est pourquoi le SNCA e.i.L. Convergence conçoit le collège comme **le carrefour de l'exploration où se nouent les voies de formation et d'éducation ultérieures**, sans qu'une route qu'elles indiquent soit d'avance imposée à l'explorateur... Bien entendu, les collégiennes et les collégiens ne peuvent être seuls dans cette longue et lente quête d'eux-mêmes. Il leur faut des maîtres pour leur ouvrir les portes auxquelles ils ont choisi de frapper et leur expliquer la nature des chemins qu'ils souhaitent emprunter.

Mais ces maîtres ne pourront accomplir leur mission d'accueil, d'enseignement et de conseil que si leur est à nouveau insufflé **la conviction qu'ils oeuvrent à un grand et commun projet, celui d'une Education Nationale qui ne laisse pas en chemin ceux que la République lui confie**. Pas plus que les jeunes qu'ils ont en charge, il ne faut berner les maîtres.

Il va de soi que passer du collège unique, où, en dépit de l'appellation, la grande affaire est, en permanence, l'orientation imposée, au futur collège où cette orientation partira des goûts, des aptitudes et des projets de l'élève, par un référentiel de la réussite plutôt que de l'échec, remet en question le sens du métier de co-psy.

De même que celui de l'inspection qui montre, avec une évidence presque indécente, qu'elle tire les arguments de son rôle d'encadrement et d'évaluation des personnels de son aptitude à leur « faucher » leurs idées et leurs pratiques innovantes, plutôt qu'à aider à les faire naître et à les faire connaître.

Il faut des co-psy, il faut des inspecteurs : le SNCA e.i.L. Convergence dit simplement qu'**il faut aussi**, pour donner un sens républicain à l'Ecole, que leurs métiers changent de sens, ou plutôt retrouvent la vocation initiale qui les justifient.

Dans le même temps, ce sont les pratiques enseignantes du collège qui sont à remettre en perspective avec les nouveaux objectifs de l'orientation : transversalité, pédagogie innovante par objectif telle qu'elle a cours dans les LP et à la Mission Générale d'Insertion de l'Education Nationale (MGIEN).

Voilà la véritable révolution copernicienne à accomplir qui, mettant la réussite de chaque élève au cœur du nouveau collège, en fera un maillon authentique et solide de l'Ecole de la République.

**C'EST SEULEMENT AINSI QUE L'UTOPIE
DE LA DEMOCRATISATION DEVIENDRA UNE REALITE.**
